

Image not found or type unknown



Conséquence d'un licenciement transactionnel

Par **halloween 222_old**, le **31/12/2007** à **17:19**

bonjour, ma question est la suivante.

- je voudrais savoir si, je peux prétendre à la participation salariale sur les bénéfices de l'exercice au cours duquel j'ai fait l'objet d'un licenciement avec une convention transactionnelle. merci